

Convention d'accueil d'élèves dans le cadre du « Stage MathC2+ pour élèves de seconde UNISTRA 2025 »
--

Entre les soussignés :

L'Université de Strasbourg

UFR de mathématique et informatique, 7 rue René Descartes à Strasbourg
représentée par son directeur M. Michael Gutnic

et

le lycée

représenté par le chef d'établissement

et

le stagiaire

Nom-Prénom :

Date de naissance :

Adresse électronique :

Article 1 - Date de l'accueil - Lieux de l'accueil

Du 16 au 20 juin 2025 à l'UFR de mathématique et informatique

Article 2. Modalités d'encadrement

Durant toute la durée de son stage, le stagiaire sera encadré par les enseignants de l'UFR de mathématique et informatique animant le stage.

Article 3. Protection sociale et assurance

Le stagiaire conserve durant toute la durée de son stage la protection sociale à laquelle il est affilié, ainsi que son statut de lycéen. Il bénéficie par ailleurs de la législation sur les accidents du travail. Le stagiaire est invité à souscrire une assurance responsabilité civile et à en fournir une attestation à l'université.

Article 4. Règlement intérieur

Pendant toute la durée du stage, le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur de l'université et à s'astreindre à un devoir de réserve et de confidentialité. L'université se réserve le droit de mettre fin au stage en cas de manquement disciplinaire grave.

Contact téléphonique pour le suivi du stage :

Secrétariat de l'IREM

M. Bruno Metz

Tél : 03 68 85 01 97

Fait à le.....

Le directeur de la composante

Fait à, le

Le proviseur du lycée

Vu et pris connaissance, le

Le stagiaire

Vu et pris connaissance, le

Représentant légal du stagiaire